

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau tbc - Evolution des tarifs 2008 - Adoption

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I. LE CONTEXTE

En matière de transports en commun l'année 2008 sera l'année de la mise en service globale du réseau Tbc phase 2.

Depuis 2 ans, en raison des différentes évolutions du réseau Tbc, la communauté urbaine a décidé de ne pas modifier la tarification.

Aujourd'hui le réseau Tbc est stabilisé avec la mise en œuvre de la deuxième phase du tramway et les restructurations concomitantes du réseau de bus. Ainsi, le réseau est de plus en plus fiable et l'évolution importante de la fréquentation constatée démontre si besoin était l'utilité et l'attrait d'un tel réseau de transport en commun pour notre agglomération.

Aujourd'hui la CUB, est une des agglomérations dont la politique tarifaire reste la plus avantageuse et nombre des titres sont proposés à un tarif inférieur à la moyenne constatée dans les agglomérations de taille et de réseau de transport comparables.

Le produit issu de la vente des titres tient une part importante dans l'évolution du taux de couverture des dépenses par les recettes. Or on constate que malgré une augmentation des recettes en 2007 (+ 10% par rapport à 2006), ce taux de couverture des dépenses par les recettes demeure faible (29% en 2007) et reste bien en deçà du taux des autres agglomérations comparables.

Au vu de ces résultats et du contexte financier et budgétaire dans lequel se situe notre agglomération, notre établissement public se doit d'améliorer le budget transport afin de dégager des capacités d'investissements pour permettre la poursuite du développement du réseau de transports en commun.

Dans cet objectif, la Communauté urbaine dispose de plusieurs leviers d'actions à utiliser en complémentarité et en cohérence :

- Optimisation de la structure et de l'offre du réseau tout en maintenant un service public de qualité (c'est l'un des enjeux principaux du nouveau mode de gestion du réseau Tbc qui sera mis en place en janvier 2009)
- Augmenter la fréquentation du réseau et limiter parallèlement la fraude
- Mettre en place une politique tarifaire permettant une part objective de prise en charge du coût du transport par les recettes des usagers.

En effet, si le taux de couverture est actuellement de 29%, ces recettes ne représentent en fait que 17% des dépenses de fonctionnement de l'ensemble du budget annexe transport et l'équilibre de cette section nécessite de maintenir une subvention du budget principal au Budget Annexe Transports (57 millions d'euros en 2008).

Il convient également de rappeler l'impact financier des mesures d'incitation tarifaires ou sociales en faveur des personnes âgées, non voyants ou personnes à mobilité réduite, ainsi que les personnes à la recherche d'un emploi.

Parmi les incitations tarifaires, il convient notamment de rappeler la politique très volontariste menée par la communauté urbaine :

- en faveur des jeunes de moins de 28 ans (au travers du tarif Pass Jeune)
- en faveur des salariés par le biais du Cité Pass Groupe qui permet d'obtenir une réduction tarifaire allant jusqu'à 30%.
- en faveur du covoiturage au travers du titre parc relais

Ces titres enregistrent une forte évolution en 2007 en terme de recettes : + 10,5% pour le Pass Jeune, + 31,7% pour le Cité Pass Groupe et + 10% pour le titre parc relais

Le montant des recettes non perçues du fait de l'ensemble de ces mesures incitatives et sociales s'élève à 24.000.000 € pour 2007.

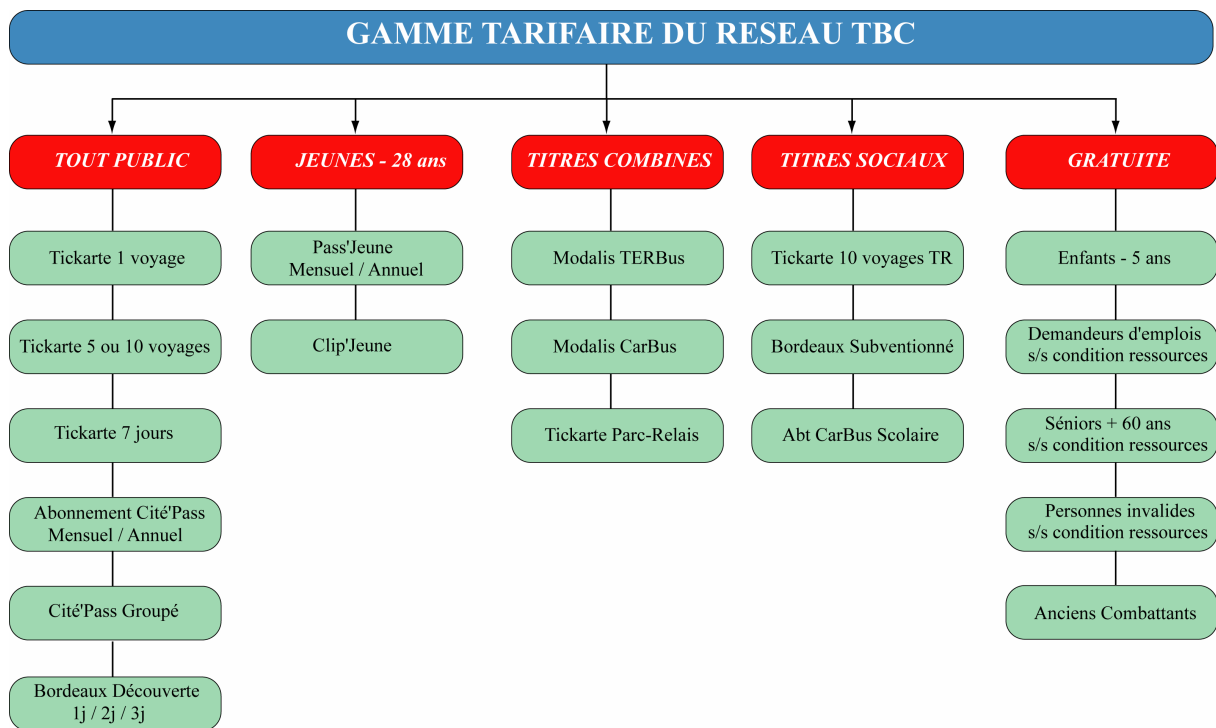
Dans ce contexte, la communauté urbaine envisage notamment de redéfinir la politique tarifaire sociale afin de l'ajuster au plus près des réalités et des besoins des usagers. A cet effet, une concertation sera menée avec les communes afin d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour limiter l'impact financier de ce dispositif.

Par ailleurs, une réflexion sera menée sur une évolution des modalités d'accès aux parcs relais.

II. DESCRIPTION DE LA TARIFICATION ACTUELLE

La gamme tarifaire actuelle en vigueur est relativement classique en regard des grilles tarifaires proposées sur les réseaux comparables. Elle comporte un nombre limité de titres, qui sont déclinés majoritairement en fonction de l'âge mais également en fonction du statut.

La gamme tarifaire du réseau Tbc peut être déclinée en 5 catégories telles que décrites dans le tableau ci-dessous.



Le document joint en annexe 1 au présent rapport détaille pour chaque titre le public concerné ainsi que le tarif actuellement en vigueur.

III. ANALYSE COMPARATIVE

Le document joint en annexe 2 procède à une comparaison détaillée réalisée en fin d'année 2007 entre la grille tarifaire du réseau Tbc et celles pratiquées sur des réseaux comparables.

Les 12 réseaux suivants ont été retenus : Bordeaux, Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Nantes, Grenoble, Rouen, Saint-Etienne, Rennes, Montpellier et Strasbourg.

Les principaux éléments d'analyse de cette étude se résument aux constats suivants :

Concernant les titres occasionnels (ticket plein tarif ou réduit, à l'unité ou en carnet) on constate que globalement sur le réseau Tbc les tarifs occasionnels sont parmi les moins chers des réseaux comparés et les réductions consenties, notamment sur le carnet de 10 tickets, sont relativement importantes.

Concernant les abonnements « tout public », la particularité du réseau Tbc réside dans le fait que les prix pratiqués pour l'abonnement hebdomadaire et pour l'abonnement mensuel se situent parmi les plus bas de l'échantillon et nettement en dessous de la moyenne (9,45€ pour l'abonnement hebdomadaire pour une moyenne située à 11,11€ et 37,60€ pour l'abonnement mensuel pour une moyenne située à 39,18€).

Le prix pratiqué pour l'abonnement tout public annuel (376 €) est situé au-dessus de la moyenne des réseaux comparés (366,70 €). Toutefois il convient de rappeler que le Cité Pass Groupe permet l'obtention de réductions tarifaires allant jusqu'à 30%.

Concernant les abonnements jeunes & étudiants, les abonnements proposés sur le réseau Tbc, tant en mensuel qu'en annuel sont les moins chers du panel. Le prix de l'abonnement mensuel est de 19,10€ pour une moyenne située à 22,78 € et l'abonnement annuel le prix est de 171 € (moyenne située à 211,50 €).

Un tableau complémentaire en annexe 3 effectue une comparaison des tarifs appliqués en 2008 sur ces différents réseaux.

L'analyse comparative met en évidence le constat effectué depuis plusieurs années, selon lequel les tarifs du réseau Tbc sont majoritairement en dessous de la moyenne, que ce soit pour les titres à décompte de voyages comme pour les abonnements.

IV. PROPOSITIONS D'EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR 2008

Les propositions formulées ci-après portent à la fois sur une évolution des tarifs et sur l'évolution de certains titres proposés dans la grille tarifaire. En effet, les résultats de l'évaluation de la pertinence de certains titres au regard des usages et des besoins constatés amène à proposer la suppression de certains titres et l'évolution de l'assiette du tarif réduit accessible aux familles nombreuses.

Modification de la grille tarifaire :

√ Suppression du Clip Jeune :

Cet abonnement mensuel est destiné aux scolaires (jusqu'en terminale) domiciliés et fréquentant un établissement scolaire sur la Cub. Il est concurrencé aujourd'hui par le Pass Jeune.

Au regard du faible nombre d'utilisateurs (environ 300) et du niveau de recettes de ce titre (65 000 €/ an) et afin de simplifier la grille tarifaire en ne maintenant qu'un seul titre à destination des jeunes de – de 28 ans (Pass'jeune (formule mensuelle ou annuelle).,il est proposé de supprimer le Clip Jeune.

√ Un seul titre Bordeaux découverte :

Actuellement ce titre est décliné en 3 versions selon la durée (1, 2 ou 3 jours) et permet une libre circulation sur le réseau Tbc. Il convient de noter que seul le réseau Tbc proposait ce type de titre sur 2 ou 3 jours.

Compte tenu de la faible utilisation des titres 2 et 3 jours, il est proposé de ne maintenir que le titre 1 journée.

Cette proposition permet de répondre aux besoins constatés des visiteurs et s'inscrit dans la volonté de fidélisation des usagers locaux (incitation à l'utilisation du titre hebdomadaire).

✓ Evolution du tarif réduit pour les familles nombreuses :

Parmi les mesures tarifaires sociales mises en place sur le réseau Tbc, l'attribution du tarif réduit aux familles nombreuses s'applique aux familles de 4 enfants et plus résident sur le territoire communautaire.

Plusieurs associations ont sollicité une évolution de ce dispositif afin que la carte famille nombreuse puisse être attribuée dès le 3^{ème} enfant, à l'identique de la pratique de la SNCF et de l'ensemble des autres réseaux de transport.

Cette évolution permettrait également d'optimiser l'intermodalité tarifaire engagée entre les AOT puisque le Conseil général de la Gironde ainsi que la Région Aquitaine appliquent déjà une réduction de tarif aux familles de 3 enfants.

Dans cette perspective, une étude sur l'impact financier de cette mesure a été effectuée. Les données font ressortir que 11 300 familles avec 3 enfants résident sur la Communauté urbaine, 22 600 adultes sont donc susceptibles d'utiliser des tickartes tarif réduit, les enfants bénéficiant déjà du tarif réduit du fait notamment de leur statut de scolaires. Sur ces bases, la perte de recettes annuelle peut être estimée à 400 000 euros.

Evolution des tarifs :

Les propositions effectuées pour l'année 2008 prennent en compte les éléments d'analyse comparative présentée, l'évolution du réseau Tbc en terme d'offre proposée aux usagers ainsi que l'évolution des paramètres économiques notamment l'envolée du prix des produits pétroliers ainsi que l'inflation.

Le tableau joint en annexe 4 présente un récapitulatif des évolutions tarifaires du réseau Tbc depuis 2001 ainsi que les propositions de tarifs à appliquer à compter du 1^{er} août 2008.

Il convient de rappeler que depuis 2001 l'offre de service de certains titres a été améliorée expliquant notamment des évolutions tarifaires des titres parfois importantes. Il en est ainsi par exemple pour les titres occasionnels qui depuis la mise en service du réseau restructuré permettent la libre circulation pendant 1 heure alors qu'auparavant le nombre de correspondances était limité.

Ou encore de l'abonnement hebdomadaire qui permet la libre circulation pendant 7 jours glissants alors qu'auparavant la carte hebdomadaire n'autorisait qu'un aller-retour dans la journée.

➤ Les propositions :

Le tableau joint en annexe 4 propose de faire évoluer les tarifs du réseau Tbc à hauteur de 3% environ en moyenne pondérée correspondant à l'estimation de l'inflation 2008.

Cette proposition générerait un montant de recettes supplémentaires en année pleine estimé à 1 055 000 €, montant duquel il convient de déduire la perte de recettes liée à l'évolution de la tarification famille nombreuse, soit un montant de recettes supplémentaires ramené à environ 655 000€.

Les propositions formulées sur la base de cette hypothèse peuvent être résumées de la façon suivante :

- augmentation du tarif du tickarte 1 voyage à 1,40€
- le tarif du titre parc relais est porté à 3€
- revalorisation des tarifs des tickartes 5 et 10 voyages (+1%)
- revalorisation de l'abonnement hebdomadaire (+2,6%)
- revalorisation des abonnements Pass Jeune mensuel (+2.6%) et annuel (+3.2%) et du Cité Pass mensuel (+1.6%).

Afin de permettre au délégataire de prendre les dispositions techniques il est proposé que les évolutions tarifaires s'appliquent à compter du 1^{er} Août 2008.

Par conséquent, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **adopter la suppression du Clip Jeune et des Bordeaux découverte 2 et 3 jours**
- **adopter l'évolution de la tarification famille nombreuse**
- **approuver l'évolution des tarifs du réseau Tbc à compter du 1^{er} août 2008 conformément à l'annexe 4 ci-jointe**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes et apparenté, Mme HAYE, M. ROUVEYRE, M. SENE et Mlle DELTIMPLE votent contre, M. Y. DAVID s'abstient et Mme DELATTRE ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2008

M. JEAN-PIERRE TURON